



MUNICIPALITÉ  
DE MONT-LA-VILLE

Au Conseil Général  
de la commune de  
1148 Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 2 mai 2022

**PREAVIS MUNICIPAL 04/2022**

**Demande de crédit extra budgétaire de Fr. 89'000.00 TTC pour la  
réfection de la route de La Coudre depuis l'entrée de Mont-la-Ville.**

Délégué municipal : M. Etienne Clerc

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Afin de permettre la mise en œuvre des marquages au sol pour la sécurisation des entrées de la localité, ainsi qu'un passage piétonnier qui étaient prévus dans le préavis n°2/2022 et qui a été accepté lors la séance de conseil du 9 mars dernier, il s'est avéré nécessaire de réfectionner un tronçon de la route de La Coudre sur une longueur d'environ 80 mètres.  
Ces travaux n'engendreront plus de frais d'exploitation à l'avenir.

Le secteur concerné par le présent préavis est représenté ci-dessous :



## 1. SITUATION EXISTANTE, ETAT DE LA CHAUSSEE

La partie de la route côté Jura présente de nombreux nids de poules, qui nécessitent régulièrement des interventions coûteuses et qui posent des problèmes de sécurité. La route est affaissée sur le côté Alpes. L'évacuation de l'eau de surface de la route est à l'opposé du collecteur d'eaux claires, qui est situé sur le bord côté Jura. L'eau de pluie s'écoule sur les propriétés en aval. Une gargouille est mal située au milieu de l'accès aux villas.

Les raisons de l'état actuel de ce tronçon de route sont diverses. D'une part, les travaux de construction des villas qui ont contraint les usagers à endommager le bord aval de la route. D'autre part, une fouille a été effectuée du côté aval, ce qui a affaibli les fondations du bord du bitume.

Les passages des bus MBC et des poids lourds engendrent des croisements difficiles en raison de l'étroitesse de cette route, contraignant les véhicules à empiéter sur les bords.

Ces dégradations ont conduits la Municipalité à mener une réflexion sur la réparation de cette route communale.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

Les fondations seront réaménagées de façon à former la route « en toit », point haut au milieu. L'eau de surface sera évacuée de chaque côté de la chaussée. De nouvelles grilles de route seront installées côté aval, reliées au collecteur actuel situé à l'amont.

Une ligne de pavés en granit sera aménagée tout le long de ce tronçon, des deux côtés, ce qui guidera l'eau de pluie et renforcera la bordure, utile lors des croisements, évitant ainsi une dégradation du bord de route.

Le revêtement bitumeux sera refait à neuf.

## 3. ORGANISATION DES TRAVAUX

Ces travaux se feront parallèlement aux travaux de revêtement bitumeux de la route de Moiry, en milieu d'été, selon les disponibilités de l'entreprise. Les marquages de sécurisation pourront ainsi être faits en automne, sur ces deux entrées, selon ce qui avait été prévu lors de la séance du Conseil général de ce printemps.

## 4. COÛT DES TRAVAUX

Génie civil : Fr. 89'000.-, y-compris 10% de divers et imprévus, selon le devis de Camandona SA.

Il s'agit d'un entretien de routes, faisant partie des dépenses thématiques qui bénéficieront d'un retour de péréquation d'environ Fr. 60'000.-.

Le coût réel à la charge de la commune sera d'environ Fr. 29'000.-, après avoir reçu le retour de péréquation, en 2023.

## 6. CONCLUSION

Ce projet issu d'une réflexion de la Municipalité, du bureau d'études Mosini & Caviezel SA et de l'entreprise Camandona SA finalise les travaux prévus et présentés lors de la dernière séance du Conseil général du 9 mars 2022. Cela permet à la Municipalité de tenir ses engagements de sécuriser les piétons et les entrées de notre localité.

**Vu** ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil général de Mont-la-Ville

**Vu** le préavis No 04/2022 de la Municipalité du 2 mai 2022 relatif à la demande d'un crédit extra budgétaire de Fr. 89'000.00 TTC pour la réfection de la Route de La Coudre depuis l'entrée de Mont-la-Ville,

**Où** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

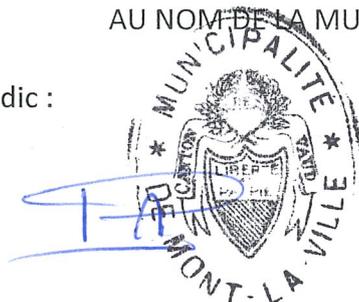
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits ci-dessus ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit extra budgétaire de Fr. 89'000.00 au maximum pour la réfection de la route de La Coudre depuis l'entrée de Mont-la-Ville, compte « entretien des routes et chemins » sur l'exercice 2022 ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous devis ou conventions en rapport avec cette affaire.

---

Ainsi adopté par la Municipalité le 2 mai 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



La Boursière: